



La Rippe, le 3 juillet 2022

Soutien aux jeunes athlètes vaudois engagés au sein du cadre national élite

Conditions

Afin de pouvoir effectuer une demande de soutien, l'athlète doit remplir les conditions suivantes :

1. S'entraîner avec le cadre élite à Berne à 100%.
2. Être licencié-e dans un club membre de l'AVB.
3. Être passé-e par la structure Sport-études SEB-VD.
4. Être âgé-e de moins de 24 ans durant toute l'année civile couverte par le soutien.
5. Faire parvenir une demande de soutien motivée à l'AVB, au plus tard dans le mois précédent le début du semestre concerné.

Prestations offertes par l'AVB

1. Soutien financier de 1'000 CHF par semestre civil.
2. Libre accès aux entraînements de SEB-VD.
3. Présentation de l'athlète soutenu sur le site internet de l'AVB.

Contreparties à fournir par l'athlète

1. Promouvoir de façon positive les activités de l'AVB : SEB-VD, Circuit Junior, cadres, SEB-VD, etc.
2. Participer à un événement AVB par an : remise de prix lors d'un tournoi, sparring partner lors d'entraînements de cadres ou de SEB-VD, action de soutien, etc.
3. Promouvoir l'AVB et ses activités sur les réseaux sociaux.
4. Fournir régulièrement du contenu à l'AVB, afin d'alimenter sa présentation sur notre site internet : photos, derniers résultats, éventuelle newsletter, lien vers son site internet ou ses médias sociaux, etc.
5. S'engager à respecter les statuts en matière d'éthique du sport suisse.

Le Comité de l'AVB vérifie chaque candidature et se réserve le droit d'accepter ou non la demande de soutien.